RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le onze septembre deux mil vingt, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni au lieu habituel de ses séances, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mmes BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, RUSTON Régis, TOGNON Marie-Christine

Absents excusés : Mrs LEDUC Jean-François et THEVENIN Régis.

Monsieur Régis RUSTON été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Un compromis de vente du restaurant « La Chaumière » a été signé avec Allier Sauvage. Cette association est actuellement en recherche d’un gérant.

- L’entreprise EUROVIA va réaliser prochainement les enduits de la « rue de la Bergerie ».

- Dans le cadre de l’ouverture début 2021 de la résidence séniors, la société Ages et Vie Habitat organisera une présentation du dispositif à destination des professionnels de santé de la commune (le 29/09 à 14 heures à la salle des associations) et à des personnes de plus de 70 ans de la commune (le 29/09 à 17 heures à la salle socio-culturelle).

- Une convention a été signée avec la Service d’Incendie et de Secours de l’Allier désignant 2 membres du personnel, à savoir Mrs Bruno BOUCHE et Damien FAYET, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

***Délégation d’attributions du Conseil Municipal au Maire (complément)***

Le Bureau du conseil et du contrôle de légalité de la Préfecture a fait part de ses observations sur les délégations attribuées par délibération du 15 juin 2020 et notamment les alinéas 10° et 11° pour lesquels les limites n’ont pas été fixées.

La délibération n° 2020/014 est donc complétée comme suit :l

*Aliéna 10 :* D’exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l’urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l’exercice de ces droits à l’occasion de l’aliénation d’un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l’article L-213-3 de ce même code **pour les opérations d’un montant inférieur à 500 000 Euros**.

*Alinéa 11 :* De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 10 000 Euros par sinistre.**

***Travaux « 7 rue de la Gare » - Demandes de subventions***

Des travaux de transformation doivent être entrepris rapidement dans le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé « 7 rue de la Gare » afin de le transformer en boulangerie. Il s’agit de travaux de plomberie, menuiseries, électricité, plâtrerie-plafonds pour lesquels les devis s’élèvent à 47 227.31 Euros hors taxes, ainsi que l’achat et l’installation d’un four (20 970.00 Euros H.T.).

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions. Des demandes vont être faites auprès du Conseil Départemental pour 21 059 Euros, du Conseil Régional pour 10 143 Euros et de l’Etat pour 24 955 Euros.

***Acquisition d’un immeuble « 3 rue de la Gare »***

La proposition d’achat faite à hauteur de 15 000 Euros a été refusée.

De nouvelles négociations vont être entreprises, la commune ne pouvant pas laisser passer cette opportunité de peur de voir ce local transformé en logement privé, ce qui nuirait aux projets de restructuration du bourg.

Par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, il est décidé l’acquisition de l’ex local kinésithérapeute,

situé « 3 rue de la Gare », pour la somme maximum de 30 000 Euros, auprès de la SCI MME LEFEBVRE.

***Vente d’une parcelle de terrain à la famille RAYNAL***

La commune est toujours en attente de la signature de l’acte de vente, suite à la défection de la famille RAYNAL en décembre 2019.

Les intéressés seront convoqués en Mairie pour qu’ils fassent connaître leur position quant à l’achat de ce terrain. S’ils ont changé d’avis ou s’il n’est pas possible de faire aboutir cette transaction, le terrain sera remis en vente.

***SDE03 – Eclairage public***

38 postes d’éclairage vétustes (situés principalement le long de la RN7) vont devoir être remplacés par des éclairages LED, représentant une économie sur la consommation d’électricité d’environ 2 000 Euros par an.

Le devis présenté par le SDE03 fait apparaître une contribution à hauteur de 10 170 Euros à charge de la commune, avec possibilité d’étalement sur 10 ans.

La commission étudiera cette proposition qui offre un delta positif d’environ 1 000 Euros par an.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine les droits de préemption présentées par :

- Maître Sylvia JOUMIER, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section AY n° 66, sise « 3 Place du Monument », appartenant à Madame Sylvie RÉMY.

- SCP PARRY NAUDIN DELMAS, Notaires, à savoir une propriété cadastrée section AX n° 319, 321, 324, 327, 329, 332, 333, sise « 18 rue du Presbytère », appartenant à Madame Virginie NTONGA.

- Maître François PERROT, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section ZH 104, sise « 18 rue de l’Europe », appartenant à Monsieur et Madame Pierre-Antoine LOPEZ.

- Maître Isabelle GACHET-INGRAND, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section AY n° 539, 540 et 543, sise « 1 résidence de Belleperche », appartenant à la société ÉVOLÉA.

- Maître Magali THUARD, Notaire, à savoir une propriété cadastrée section AO n° 158, sise 14 rue Pasteur, appartenant à Monsieur Fabien RIBIER et Madame Marie MONTANDRAU.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***C.C.A.S. :***

- Le 11 octobre prochain, le CCAS participera au centenaire d’une habitante de Villeneuve : des repas seront offerts, ainsi que des fleurs.

- 2 membres du CCAS seront proposés pour faire partie du Conseil d’Administration d’Ages et Vie Habitat : Mmes Karine DESMAZIERS et Annie BONNIN.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- 126 enfants sont inscrits pour l’année scolaire 2020/2021. La rentrée s’est bien passée, la cantine et la garderie fonctionnent normalement.

- Une information sera faite aux parents pour les informer que, dans le périmètre de la Mairie, le port du masque est obligatoire.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- Différents points ont été étudiés lors de la réunion de la commission :

1/ Square : arbres à abattre, jeux à rénover, nouveaux jeux à installer.

2/ Problème de la vitesse « rue de la Bergerie » : plusieurs possibilités sont envisagées (mise en place d’un rond-point au niveau de la « rue du Fouillon », quilles, chicanes). Une fois la réfection des enduits terminés, la décision sera prise.

3/ Ancienne station d’épuration du Fouillon : possibilité d’y mettre en place le départ du parcours piéton qui rejoindra l’aire de repos de la déviation.

4/ Lotissement de l’Europe : Toujours le même problème des véhicules qui « coupent » le rond-point. Les riverains seront questionnés quant à la mise en place d’un sens unique de la rue.

- Un effondrement a été constaté au niveau des trottoirs « route d’Aurouër ». Les travaux seront réalisés par le personnel communal.

- Le désherbage du cimetière est à prévoir rapidement.

***COMMISSION TECHNIQUE (chemins) :***

- La prochaine réunion de la commission aura lieu le 19 septembre. Elle effectuera un suivi de tous les chemins. Une attention particulière sera apportée au chemin rural de la Malmotte, chemin dont les riverains semblent avoir pris possession.

***COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET RÉCEPTIONS :***

- La brocante de l’association des « Amis de l’Arboretum de Balaine » aura lieu le 13 septembre.

- Des dégradations ont été faites à deux reprises dans les locaux du stade et du terrain de pétanque ; un expert a été missionné par l’assurance.

- Une réunion sera organisée prochainement avec les dirigeants du FC Haut d’Allier pour répondre à leurs interrogations : ouverture ou non des vestiaires au club, forage pour arrosage du stade…

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Avant la rentrée scolaire, les plannings pour l’année 2020/2021 ont été présentés à l’ensemble du personnel affecté aux écoles.

- Lundi 14 septembre, le personnel sera reçu individuellement pour signature des plannings définitifs et des fiches de postes.

***COMMISSION D’INFORMATION ET COMMUNICATION :***

- Un nouveau site Internet a été commandé, par le biais du journal « La Montagne », il devrait être mis en service en fin d’année.

- La maquette du prochain bulletin municipal est présentée. La distribution est prévue à partir du 21 septembre.

***COMMISSION URBANISME :***

- Il est urgent de terminer la numérotation et la dénomination des voiries, en vue de l’arrivée de la fibre.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Des problèmes d’incivilité (dégradations, irrespect…) de la part de certains adolescents de la commune ont été constatés. Les parents seront convoqués.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.